



**Bureau communautaire**  
**12 décembre 2018**  
**La Visitation – 18 heures**

## **DÉCISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 19  
Nombre de présents : 15  
Nombre de votants : 15  
Date de la convocation : 05 décembre 2018

**Présents :** J.P Fichère, D. Michaud, N. Jeannet, G. Fernoux-Coutenet, C. Crétet, F. David, J. Péchinot, D. Bernardin, S. Champanhet, F. Macard, P. Blanchet, J.L Bouchard, C. François, B. Guerrin, J. Thurel.

**Excusés :** J.M Daubigney, C. Bourgeois-République, P. Jacquot, J.C Lab.

**Date d’affichage :** 20 décembre 2018

### **GRAND DOLE**

Communauté d’agglomération

Place de l’Europe  
BP458 – 39109 DOLE Cedex  
Tél. 03.84.79.78.40  
Fax. 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

Décision DB28/18

#### **Objet**

Demande de financements  
Natura 2000 pour l’année  
2019

La Communauté d’agglomération du Grand Dole (CAGD) est la structure opératrice des sites Natura 2000 suivants :

- « Massif de la Serre » (FR4301318 & FR4312021)
- « Forêt de Chaux » (FR4312005)
- « Vallons forestiers, rivières, ruisseaux, milieux humides et temporaires de la forêt de Chaux » (FR4301317), inclus dans le site ci-dessus
- « Côte de Château-le-Bois et Gouffre du Creux à Pépé » (FR4301301)

Par délibération n°GD141/17 du 14 décembre 2017, la Communauté d’Agglomération du Grand Dole a approuvé la poursuite de sa mission d’animation Natura 2000 pour la période 2018 - 2020. La reconduction de son rôle d’opérateur a ensuite été validée par les comités de pilotage respectifs des sites réunis en décembre 2017 (pour Serre) et janvier 2018 (pour Chaux).

En tant qu’opérateur, la Communauté d’Agglomération du Grand Dole est responsable de la mise en œuvre des documents d’objectif des sites Natura 2000. Elle mobilise pour cela des outils :

- Incitatifs : contrats Natura 2000, charte Natura 2000, MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques),
- Réglementaires : évaluation des incidences au titre de Natura 2000, porter à connaissance,
- Pédagogiques : sorties nature, éditions, articles, etc.

La mobilisation de ces outils est nommée « animation Natura 2000 ». Un financement mixte État/Union Européenne est destiné à l’animation Natura 2000 pour chaque site en les dotant de moyens humains et matériels. La Communauté d’Agglomération du Grand Dole est ainsi dotée de moyens humains et d’un budget annuel permettant le fonctionnement (transport, formation, achat de petit matériel, achat de prestations etc.).

Pour 2019, le plan de financement du volet « animation » est le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Poste</b>	<b>Montant</b>		
Dépenses de rémunération	48 277 €	État (MEEM, DREAL) UE (FEADER)	31 848 € 54 230 €
Frais de déplacement	1 113 €		
Prestations de services	29 447 €		
Coûts indirects	7 241 €		
<b>Total</b>	<b>86 078 €</b>	<b>Total</b>	<b>86 078 €</b>

Un financement complémentaire permet à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'acquérir des éléments de connaissance scientifique, indispensables afin de guider la gestion des sites, via la commande d'études naturalistes.

Enfin, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole porte un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) sur le territoire des sites Natura 2000 du Massif de la Serre et de la Forêt de Chaux, et sur le secteur des Avants Monts Dolois. Ce projet permet d'accompagner les exploitants agricoles en leur proposant des dispositifs contractuels en faveur d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Dans le cadre du Programme de Développement Rural régional 2014-2020, porté par la Région Bourgogne-Franche-Comté, le financement Natura 2000 est prévu via des fonds FEADER. L'interlocuteur direct pour l'instruction des demandes est la Direction Départementale des Territoires du Jura. Il s'agit pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de remettre aux services de l'État avant le 31 décembre 2018 les besoins de financement pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **DEPOSENT** un projet « animation Natura 2000 » pour l'année 2019, selon les consignes et le calendrier délivrés par les services de l'État en charge de ces dossiers, et en optimisant la demande de financements pour servir au mieux les objectifs à atteindre sur les sites Natura 2000 (plan de financement présenté ci-dessus),
- **DEPOSENT** un projet « études Natura 2000 » pour l'année 2019 complété d'une projection pour les années suivantes, en priorisant les besoins selon le critère d'utilisation opérationnelle des données, selon les consignes et le calendrier délivrés par les services de l'État en charge de ces dossiers,
- **DEPOSENT** un nouvel appel à projet PAEC pour 2019 conforme aux objectifs définis dans le précédent PAEC, selon les consignes et le calendrier des services de l'État en charge de ces dossiers et de la Région Bourgogne Franche-Comté,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution des projets PAEC, animation, et études Natura 2000 pour l'année 2019.

Fait à Dole  
Le 12 décembre 2018  
Le Président,

